

## Le mot du maire

Les temps sont durs pour nos petites communes. La baisse programmée sur plusieurs années des dotations de l'État, la facturation des dossiers d'urbanisme, la refonte du plan d'occupation des sols au niveau intercommunal, le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes au plus tard en 2020, ....créent des bouleversements importants dans la gestion des communes et nécessitent d'être encore plus rigoureux dans l'utilisation des moyens dont on dispose.

Ces évolutions, voulues par le législateur, doivent nous amener à réfléchir concrètement à une mutualisation de nos moyens avec les communes voisines, solution qui ,à mon avis, permettrait de faire plus et mieux pour le bien-être de tous les habitants de notre territoire.

Mais tout ceci ne doit pas nous empêcher d'avancer et soyez convaincus que toute l'équipe municipale est motivée et décidée à mettre en œuvre un certain nombre de projets que vous pourrez découvrir dans ce bulletin.

Un seul objectif sous-tend cette action : faire de notre village un lieu où il fait bon vivre ensemble. Mais, pour favoriser ce « vivre ensemble », nous avons besoin de bonnes volontés prêtes à donner un peu de leur temps.

En effet, l'organisation de manifestations telles que vide-greniers, fête de la musique, fleurissement du village, rencontres à thème ... ne peut pas être prise en charge, dans la durée, par la municipalité, ne serait ce que parce que la comptabilité des collectivités locales est incompatible avec la gestion de ce type d'événements.

Nous en avons fait les frais lors de l'organisation du 1<sup>er</sup> vide greniers municipal de 2015.

La solution consiste à créer une association de type Comité des fêtes, comme il en existe dans de nombreuses communes. Cette association prendrait en charge les actions d'animation (en laissant place à l'imagination).

La mairie resterait bien sûr présente en soutien financier et logistique. Merci d'avance aux personnes sensibles à cette démarche et qui voudrait en savoir plus, de se faire connaître à la mairie ou auprès des conseillers ou de moi-même.



Je profite de ce petit mot pour rappeler que le travail du Conseil municipal ne se résume pas à ces quelques pages. N'hésitez pas à lire, sur les tableaux d'affichage et sur le site internet ([www.buthiers70.fr](http://www.buthiers70.fr)) les comptes-rendus détaillés des réunions mensuelles du Conseil.

Je vous souhaite une bonne lecture.